

Offre de taux d'intérêt promotionnel

Mai 2024

Modalités

Du 1^{er} mai 2024 au 31 août 2024 (la « Période de l'offre promotionnelle »), obtenez un taux d'intérêt promotionnel de 5,50 % (le « Taux d'intérêt bonifié ») sur les dépôts effectués dans votre **Compte amplificateur d'épargne de BMO** (l'« Offre de taux d'intérêt promotionnel ») jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$, pendant la Période de l'offre promotionnelle.

Offre de taux d'intérêt promotionnel

Pour être admissible à l'offre de taux promotionnel, vous devez avoir atteint l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où vous résidez au moment de l'ouverture du compte et, pendant la période de l'offre promotionnelle, vous devez :

1. ouvrir un compte de chèques principal lié au Programme Performance, au Programme Privilège ou au Programme AIR MILES^{mdt} (un « Programme admissible »);

ET

2. ouvrir un Compte amplificateur d'épargne;

ET

3. faire un dépôt dans le Compte amplificateur d'épargne.

Le calcul du Taux d'intérêt promotionnel est composé du taux d'intérêt officiel de la Banque de 1,90 % et d'un taux promotionnel de 3,60 %. Les intérêts sont calculés sur le solde quotidien de fermeture et versés le dernier jour

ouvrable du mois. Le Taux d'intérêt promotionnel sera appliqué au Compte amplificateur d'épargne pendant la Période de l'offre promotionnelle. Après le 31 août 2024, le Compte amplificateur d'épargne, y compris tous les dépôts effectués au cours de la Période de l'offre promotionnelle, portera intérêt au taux officiel affiché dans toute succursale de BMO et en ligne à bmo.com/taux. Le Taux d'intérêt promotionnel et le taux d'intérêt officiel de la Banque peuvent changer en tout temps, sans préavis. Tous les taux d'intérêt sont calculés sur une base annuelle.

Autre

Cette offre de taux promotionnel n'est pas transférable. Limite d'une (1) Offre de taux d'intérêt promotionnel par programme admissible, par client.

Les clients qui partagent un programme admissible ou qui ouvrent un compte conjoint ne sont admissibles qu'à une (1) Offre de taux d'intérêt promotionnel, et seul le client qui reçoit cette Offre de taux d'intérêt promotionnel peut l'accepter. Nous pouvons modifier, prolonger ou retirer cette offre de taux d'intérêt promotionnel en tout temps, sans préavis. Les clients qui ont accepté l'offre recevront un préavis si cette dernière est retirée avant la fin de la période promotionnelle. Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de suspendre, de limiter ou de révoquer l'Offre de taux d'intérêt promotionnel accordée à un client que nous soupçonnons d'avoir manipulé l'Offre de taux d'intérêt promotionnel ou son déroulement, ou d'en avoir abusée, ou encore d'avoir contrevenu à l'équité ou à l'intégrité de celle-ci.

